



T2 2018

RAPPORT DE GESTION – POUR LE TRIMESTRE ET LE SEMESTRE TERMINÉ LE 31 JANVIER 2018.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 31 janvier 2018. Il devrait être lu à la lumière des états financiers condensés non audités de la Société pour le trimestre et la période de six mois terminés le 31 janvier 2018 et des états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 juillet 2017. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 28 mars 2018. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques. La première famille d'ingrédients actifs dont dispose la société est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 portera désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosmécétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome[®], l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis^{MC}. Le traitement Purgenesis^{MC} porte maintenant le sceau de reconnaissance du Programme de santé de la peau ^{MC}, décerné après un examen approfondi de la formulation du traitement par le Conseil consultatif d'experts sur la santé de la peau de l'Association Canadienne de Dermatologie. Ce produit est en instance de brevet dans plusieurs pays.

Devonian a l'intention de mettre en marché ses produits sous la marque PurGenesis^{MC} ou en marque privée avec des partenaires en vente et marketing.



La stratégie d'affaires de la société consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires compatibles avec son expertise, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. SOMMAIRE DU TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 JANVIER 2018

Le 9 novembre 2017, Groupe Santé Devonian Inc. a annoncé le lancement de son étude clinique de Phase IIa visant à évaluer la tolérabilité, l'innocuité et l'efficacité du Thykamine^{MC} chez les patients atteints de dermatite atopique (DA) légère à modérée. Le Thykamine^{MC} est un produit innovant aux propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydantes et immunomodulatrices pour la prévention et le traitement de plusieurs maladies débilitantes.

L'étude randomisée, en double aveugle, groupes parallèles, et contrôlée par un placebo est menée dans six (6) centres cliniques au Canada. Les adultes admissibles atteints de DA légère à modérée reçoivent l'une des trois concentrations de crème Thykamine^{MC} (0,05 %, 0,1 % et 0,25 %) ou un placebo. La crème est appliquée deux fois par jour pendant 28 jours sur toutes les zones cutanées affectées par la dermatite atopique, à l'exclusion des paumes, de la plante des pieds et du cuir chevelu. Cette étude représente la première étape du programme de développement clinique sur la dermatite atopique.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec la gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Aux États-Unis, l'incidence serait de 10 à 20 % des enfants avec de nouveaux diagnostics, soit près de 11 % par an. La sévérité de la DA peut être classée en trois étapes, légère, modérée et sévère. Les formes légères et modérées représentent respectivement environ 67 % et 26 % de la population de patients atteints de la DA. Une distribution similaire a été rapportée dans la population de patients adultes (71 % et 26 % respectivement). Il existe actuellement un besoin pressant de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

Le 16 novembre 2017, la Société a fait l'annonce du dépôt d'une nouvelle demande de brevet pour le Thykamine^{MC}. La demande de brevet couvre l'utilisation du Thykamine^{MC} pour la prévention et/ou le traitement des maladies cardiovasculaires.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018, La Société a conclu une entente visant l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation d'Altius Healthcare Inc. (l'« acquisition »), une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario) qui est propriétaire et exploite l'entreprise de production, d'importation, de commercialisation et de distribution de médicaments génériques et de marque (« Altius »). Il est prévu qu'Altius maintienne ses opérations existantes en tant que nouvelle division de Devonian. Altius continuera d'acquérir des licences et de distribuer des médicaments pour le marché canadien. L'acquisition est effectuée selon les termes d'une convention d'achat d'actions conclue entre Devonian, les actionnaires d'Altius et Altius et aux termes de laquelle, conditionnellement à ce que la Société satisfasse à toutes les exigences de la Bourse de croissance TSX, la Société acquerra la totalité des actions émises et en circulation d'Altius (les « actions ») en échange de l'émission de 8 403 361 unités de la société (le « prix d'achat »). Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne (les « actions à droit de vote subalterne ») et d'un bon de souscription d'actions à droit de vote subalterne (les « bons de souscription ») au prix de 1,19 \$ par action subalterne pour une période de 36 mois suivant leur émission. Cette transaction est réalisée sur la base sans espèces et sans dettes à la date de clôture et le prix d'achat pourrait être ajusté à la réception du rapport de fonds de roulement à être fourni par Altius. Les actions à droit de vote subalterne seront entières pendant une période de trente-six (36) mois. Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques. Les revenus globaux provenant de ces deux produits pharmaceutiques sont passés de 2.4 millions de



dollars à 9.7 millions de dollars pour les exercices financiers au 31 décembre 2015 et 2016 respectivement. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017, les revenus totaux se sont élevés à 5.2 millions de dollars. Cette transaction procure donc à Devonian, des capacités de ventes et de marketing. Elle crée également une plate-forme opérationnelle et financière probante pour la croissance future de la Société.

Tous les titres à être émis dans le cadre de l'acquisition sont assujettis à une période de restriction de quatre mois et un jour. Sybil Dahan, un cadre pharmaceutique avec plus de 29 ans d'expérience, continuera d'être présidente d'Altius.

Au sujet de la transaction

Le 7 novembre 2017, la Société a conclu un protocole d'entente en lien avec l'acquisition d'Altius aux termes duquel il a été convenu que Mme Sybil Dahan, présidente d'Altius, soit proposée à titre d'administrateur de la Société. En raison des délais associés à la négociation des termes définitifs en vue de procéder à l'acquisition, et par souci de transparence à l'égard des actionnaires de la Société, il a été convenu entre les parties de proposer aux actionnaires, lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société le 11 janvier 2018, Mme Sybil Dahan et M. Terry L. Fretz à titre de candidat aux postes d'administrateurs. Lors de cette assemblée, les actionnaires se sont prononcés en faveur de l'élection de Mme Sybil Dahan et de M. Terry L. Fretz.

Au sujet d'Altius Healthcare

Basée à Concord, en Ontario, Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite à profit son expertise dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada. La diversité des expériences et des compétences de l'équipe repose sur près de 40 années de production, d'importation, de commercialisation et de distribution de médicaments génériques et de marque. Pour de plus amples informations au sujet d'Altius Healthcare, veuillez consulter www.altiushealthcare.ca.

Le 11 janvier 2018, la Société a tenu son assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires.

5. SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Perte nette

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, la perte nette s'est établie à 783 608 \$ (0,013 \$) par action tandis qu'elle s'est établie à 1 427 486 \$ (0,024 \$) par action pour la période de six mois terminée à la même date. Pour les mêmes périodes correspondantes en 2017, la Société avait réalisé une perte nette de 598 663 \$ (0,022 \$) par action et de 1 000 049 \$ (0,037 \$) par action. Cette baisse du résultat net est principalement attribuable aux frais de recherche et développement encourus au cours du semestre terminé le 31 janvier 2018 ainsi qu'à une hausse des frais généraux et d'administration qui est partiellement compensée par une baisse des frais financiers. La Société, qui pour le moment n'a aucune vente, engage des dépenses en frais d'exploitation, notamment en frais d'administration et en frais financiers en plus des frais de recherche et développement nécessaires à la mise au point de ses produits et à la préparation de ses essais cliniques.

Produits

Au cours du trimestre et de la période de six mois terminés le 31 janvier 2018, aucun revenu n'a été enregistré par la Société. Pour les mêmes périodes correspondantes en 2017, aucun revenu n'avait été enregistré.

Cependant, le 28 septembre 2017 la Société a fait l'annonce de la signature de son premier contrat d'entente de commercialisation et de distribution exclusive avec Altius Healthcare Inc. pour la distribution au Canada de ses produits de traitement anti-âge breveté, Purgensis™. L'accord de distribution exclusive comprend un versement initial pour chaque traitement ainsi que jusqu'à 25% de redevances fondées sur les ventes.



Frais de recherche et développement

La répartition des dépenses reliées aux frais de recherche et développement s'établit comme suit :

	Période de trois mois terminée le 31 janvier 2018	Période de trois mois terminée le 31 janvier 2017	Période de six mois terminée le 31 janvier 2018	Période de six mois terminée le 31 janvier 2017
	\$	\$	\$	\$
Brevets	19 650	53 630	35 579	81 327
Salaires & charges sociales R & D	26 046	30 809	53 026	82 104
Assurance qualité du processus de production et extractions hors site	300	12 165	25 620	13 665
Phase II Dermatite Atopique	231 280		410 930	
Nouveaux produits en développement	-		1 350	
Analyses statistiques		1 786		1 786
Etude des mécanismes d'action du Thykamine	-		7 200	
	<u>277 276</u>	<u>98 390</u>	<u>533 705</u>	<u>178 882</u>

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018, les frais de recherche et développement se sont établis à 277 276 \$. Ces frais sont principalement attribuables aux frais engagés dans l'étude clinique sur la dermatite atopique, aux frais reliés aux brevets, ainsi qu'à la masse salariale des employés affectés à ce secteur. Pour le semestre terminé à la même date, les frais de recherche et développement qui totalisent 533 705 \$ ont été engagés principalement pour l'étude clinique sur la dermatite Atopique, la masse salariale des employés affectés à ce secteur, les frais reliés aux brevets de même qu'aux activités d'extraction hors site. Pour les mêmes périodes correspondantes en 2017, les frais de recherche et développement s'établissait respectivement à 98 390 \$ et 178 882 \$. Cette hausse par rapport aux périodes correspondantes de 2017 est principalement due aux frais reliés à l'étude clinique sur la dermatite atopique entamée en juin 2017 de même qu'aux frais d'activités d'extraction hors site, partiellement compensée par une baisse des frais reliés aux brevets et à la masse salariale des employés, à la suite du départ d'un employé affecté à ce secteur en octobre 2016.

Charges d'exploitation

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Période de trois mois terminée le 31 janvier 2018	Période de trois mois terminée le 31 janvier 2017	Période de six mois terminée le 31 janvier 2018	Période de six mois terminée le 31 janvier 2017
	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales & avantages sociaux	97 324	102 475	165 525	201 031
Rémunération à base d'actions	7 156	-	14 312	
Honoraires professionnels	117 626	70 941	144 592	85 511
Amortissement	69 745	69 745	139 490	139 490
Impôts fonciers	27 161	26 799	54 073	53 324
Autres	98 991	63 882	198 894	105 082
	<u>418 003</u>	<u>333 842</u>	<u>716 886</u>	<u>584 438</u>



Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, les salaires, avantages et charges sociales de l'ordre de 97 324 \$ sont principalement reliés aux membres de la direction. Pour la même période terminée le 31 janvier 2017, les dépenses de salaires et charges sociales qui s'établissaient à 102 475 \$ étaient également attribuables aux membres de la direction. Pour le semestre terminé le 31 janvier 2018, on établit à 165 525 \$ les salaires, avantages et charges sociales alors qu'ils étaient de 201 031 \$ pour la même période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par le départ d'un employé au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2017, partiellement compensé par une hausse de salaire de même que des avantages sociaux accordés au président.

Pour la période de trois mois et le semestre terminé le 31 janvier 2018, une charge de rémunération à base d'actions de 7 156 \$ et 14 312 \$ respectivement, (une charge hors trésorerie) a été comptabilisée suite à l'octroi d'options à des membres du conseil d'administration, à des consultants et à des employés, selon le plan de régime d'option d'achat d'actions approuvé par le conseil d'administration le 25 octobre 2016 et lors de l'assemblée des actionnaires, le 25 novembre 2016. Pour les mêmes périodes correspondantes de 2017, aucune charge de rémunération à base d'actions n'avait été comptabilisée, le régime n'étant pas encore en place.

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, les honoraires professionnels de 117 626 \$ sont principalement reliés aux frais engagés pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 juillet 2017, à des travaux corporatifs, aux frais engagés pour la préparation de l'assemblée annuelle ainsi que pour le projet d'acquisition d'Altius Healthcare Inc. Quant au semestre terminé le 31 janvier 2018, un total de 144 592 \$ ont été engagés pour les honoraires professionnels. Pour les mêmes périodes correspondantes en 2017, les honoraires professionnels qui s'établissaient respectivement à 70 941 \$ et 85 511 \$ étaient principalement reliés à des travaux corporatifs, aux frais encourus pour la préparation des états financiers annuel de même qu'aux frais engagés pour les modifications apportées au prospectus initial daté du 27 octobre 2016. Cette hausse par rapport aux périodes correspondantes précédentes, est principalement due aux frais légaux encourus pour la préparation de l'assemblée annuelle des actionnaires de même que pour l'acquisition d'Altius Healthcare.

Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 31 janvier 2018, la dépense d'amortissement est de 69 745 \$ et 139 490 \$ respectivement et est reliée principalement à l'ensemble des actifs corporels acquis en avril 2015. Pour les mêmes périodes correspondantes pour l'exercice précédent, la dépense d'amortissement était également de 69 745 \$ et 139 490 \$ et était également attribuable aux actifs corporels acquis en avril 2015.

Pour la période de trois mois terminée le 31 janvier 2018, les impôts fonciers de 27 161 \$ sont reliés au site de Montmagny alors qu'ils étaient de 26 799 \$ pour la même période correspondante en 2017. Pour le semestre terminé le 31 janvier 2018, les impôts fonciers s'établissent à 54 073 \$ comparativement à 53 324 \$ pour le semestre terminé la 31 janvier 2017.

Pour la période de trois mois terminée le 31 janvier 2018, les autres frais de 98 991 \$, sont principalement attribuables aux frais d'opération du site de Montmagny, aux frais de voyages et déplacements et fournitures de bureau de même qu'aux frais reliés au titre de la Société, transigé en bourse. Pour le semestre terminé à la même date, ces autres frais s'établissent à 198 894 \$. Pour les mêmes périodes correspondantes de l'exercice précédent, les autres frais s'établissaient à 63 882 \$ et à 105 082 \$ respectivement. Cette hausse, comparativement aux mêmes périodes de l'exercice précédent est principalement dû aux frais reliés au titre de la Société, transigé en Bourse, de même qu'aux frais de voyages.

Frais financiers

Au cours des périodes de trois mois et six mois terminées le 31 janvier 2018, on note des frais financiers de 88 329 \$ et 176 895 \$ principalement reliés à la dette à long terme. Pour les périodes correspondantes de 2017, les frais financiers de 167 410 \$ et 325 030 \$ étaient principalement reliés à la dette à long terme et aux débetures. La baisse par rapport à la



même période correspondante de 2017 s'explique par une baisse des frais financiers liés aux débetures qui ont été converties, le 12 mai 2017, en titres de la Société.

6. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Trimestre terminé le								
	31 janvier 2018	31 octobre 2017	31 juillet 2107	30 avril 2017	31 janvier 2017	31 octobre 2016	31 juillet 2016	30 avril 2016	31 janvier 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perte nette	(783 608)	(643 878)	(2 770 858)	(604 808)	(598 663)	(401 386)	(391 771)	(445 582)	(521 317)
Perte nette de base par action	(0.013)	(0.011)	(0.050)	(0.021)	(0.022)	(0.014)	(0.016)	(0.018)	(0.021)
Perte nette diluée par action	(0.013)	(0.011)	(0.050)	(0.021)	(0.022)	(0.014)	(0.016)	(0.018)	(0.021)

7. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 31 janvier 2018, la Société disposait d'espèces, totalisant 1 085 771 \$ comparativement à 2 204 883 \$ au 31 juillet 2017. Pour la période terminée le 31 janvier 2018, la diminution nette des espèces qui s'est élevée à 1 119 112 \$ est principalement attribuable aux 1 123 406 \$ de frais engagés pour financer les activités d'exploitation générale.

L'actif total au 31 janvier 2018 totalise 10 239 348 \$ comparativement à 11 558 386 \$ au 31 juillet 2017. La baisse de 1 319 038 \$ est principalement due à la diminution nette des espèces de 1 119 112 \$ et à l'amortissement des actifs corporels pour un montant de 139 490 \$. Le passif au 31 janvier 2018 totalise 3 453 398 \$ comparativement à 3 370 062 \$ au 31 juillet 2017, soit une légère augmentation de 83 336 \$ principalement attribuable à une hausse des dettes d'exploitation de 89 842 \$, compensée partiellement par une diminution de la dette à long terme de 6 506 \$.

Activités de financement

Les liquidités générées par les activités de financement pour la période terminée le 31 janvier 2018, sont attribuables au produit de 10 800 \$ relié à l'exercice de 40 000 options, partiellement compensé par un remboursement de la dette à long terme de 6 506 \$.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débetures convertibles et de titres publics.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des revenus.



8. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 28 mars 2018, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 67 228 148 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions s'établissait à 1 530 000. La Société comptait également 4 217 782 bons de souscription permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix de 1,10 \$ par action de même que 8 403 361 bons de souscription permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix de 1,19 \$ par action. Enfin, il y avait 537 423 options de courtiers émises et en circulation.

9. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, et les administrateurs. Au cours de la période de trois mois et du semestre terminé le 31 janvier 2018, la Société a versé au président, une rémunération totale de 76 769 \$ et 125 385 \$ respectivement.

Au cours des périodes de trois mois et six mois terminées le 31 janvier 2018, la Société a versé respectivement une rémunération d'un montant de 8 000 \$ et 16 000 \$ à la conjointe du président qui agissait à titre de chef de la direction financière intérimaire de la Société.

Ces transactions ont été effectuées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs et la récupération des taxes payées sur ses achats. Ses activités de financement effectuées au cours de l'exercice terminée le 31 juillet 2017 ont donné lieu à l'émission de débentures et de titres de la Société alors qu'au cours de la période terminée le 31 janvier 2018, elles ont donné lieu à l'émission de titres de la Société suite à l'exercice d'options.

Risque de change

Au cours de la période terminée le 31 janvier 2018, la Société a effectué quelques transactions en devises étrangères d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès d'Investissement Québec, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 31 janvier 2018, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 32 597 \$ de la perte nette de la Société pour l'ensemble de l'exercice.



Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 janvier 2018, la Société avait des dettes courantes de 681 259 \$. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinés et approuvés par le conseil d'administration. La Société fait un suivi de ses liquidités, ce qui permet de pouvoir rechercher des liquidités supplémentaires en temps opportun.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l'« *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions a été volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de notre actif, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

En date du 1^{er} février 2018, la Société a finalisé l'acquisition d'Altius. En lien avec cette acquisition, la Société a procédé à l'émission de 8 403 361 unités de la Société. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne (les « actions à droit de vote subalterne ») et d'un bon de souscription d'actions à droit de vote subalterne (les « bons de souscription ») au prix de 1,19 \$ par action subalterne pour une période de trente-six (36) mois suivant leur émission. Les actions à droit de vote subalterne seront entières pendant une période de trente-six (36) mois.

Le 16 mars 2018, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 250 000 options à certains administrateurs et consultants de la Société. Ces options sont exerçables au prix de 1,20 \$ par action subalterne, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'attribution.

12. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient avoir une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels.

Il y a lieu de se rapporter aux états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2017 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

Au cours de la période terminée le 31 janvier 2018, aucune modification de convention comptable qui pourrait avoir un impact sur les états financiers n'est survenue.

Continuité d'exploitation

La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. De plus, la Société n'a mis au point aucun produit apte à générer le volume de ventes nécessaires pour lui permettre de poursuivre ses activités sans l'intervention d'un financement externe. Les liquidités de la Société sont restreintes considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend obligatoirement de sa capacité à obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire, afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser ses produits, de poursuivre des activités rentables et de générer des flux de trésorerie positifs provenant de l'exploitation. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet.

Des fonds supplémentaires continueront d'être requis pour une période indéterminée puisqu'il est impossible d'estimer le moment où la Société atteindra le seuil de rentabilité. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire ou de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements est teintée d'une incertitude.